

libertés locales, plantes chétives et rabougries, abritées par une tradition séculaire et fondées sur de vieilles chartes moisies.

Le droit romain et le droit coutumier partageaient la France; cent coutumes particulières subdivisaient les contrées soumises au droit coutumier.

Les corps judiciaires luttèrent les uns contre les autres pour étendre leur compétence, se disputer et s'arracher les justiciables.

Le travail, enchaîné dans ces corporations privilégiées, manquait d'air et de vie. Les corporations elles-mêmes se minaient pour se défendre les unes contre les autres, et surtout contre les émancipations du travail libre.

Tout était constitué sur les prérogatives, les privilèges, les faveurs, la vénalité: rien sur le droit de l'égalité.

Aussi, la royauté s'affaissa-t-elle moins sous le poids de la vieillesse que sous le flot montant de l'unité du droit pour tous, dernier degré sur lequel doit s'asseoir la nationalité française dans sa force et sa liberté.

## II.

La Révolution française débarrassa le sol de cet entassement irrégulier d'institutions disparates; elle voulut résolument fonder l'unité nationale par la loi de tous pour tous. Si l'édifice grandiose et harmonieux qu'elle tenta d'élever est resté inachevé et a subi les mutilations de ceux qui s'efforçaient de restaurer l'antique mesure, le plan, toutefois, est resté; et ses lignes, si belles par leur simplicité sévère, serviront à établir le régime administratif sur des bases éprouvées par l'expérience des gouvernements qui se sont succédés depuis 89.

Dans l'ancienne société, le roi se dressait au sommet: il était à lui seul toute la vie du peuple, et, par la force de son principe, il devenait le point central où tout devait converger. Tout se courbait, dans la même humilité, devant le pasteur des peuples. La hiérarchie féodale avait au moins étayé le pouvoir depuis le vassal jusqu'au seigneur suzerain, et la chaîne, fortement rivée, montait du serf au roi. Ce régime de fer était la solidarité de la force.

Le régime démocratique a inauguré la solidarité du droit.

Dans cet ordre nouveau, l'autorité s'élève de la conscience de